

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL\_23\_10\_11\_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

**Excusés :**

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**  
**ACCOMPAGNEMENT DE LA DSP ASSAINISSEMENT DE LA**  
**FERTE-BERNARD**

Le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** la Collectivité a délégué sa compétence concernant l'assainissement à la société SAUR depuis 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Considérant que** la Ville a ressenti le besoin d'être accompagnée dans la lecture du contrat, l'analyse et les choix possibles à effectuer en matière d'assainissement.

**Considérant que** pour poursuivre la stratégie de cohérence de territoire la Commune pourrait décider de retenir la société ACDDUC qui conseille en parallèle la commune de Cherré-Au pour les eaux usées et également le SIVU EAU, syndicat intercommunal de La Ferté-Bernard et Cherré-Au pour l'eau potable.

**Considérant que** le contrat d'assistance serait d'une durée d'un an, avec une possibilité de reconduction annuelle de deux années supplémentaires.

**Considérant que** le coût annuel des missions a été arrêté par le prestataire aux montants suivants : le forfait état des lieux à 4 500 € HT, le forfait suivi annuel à 3 500 € HT, soit un coût total de 8 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'accompagnement par la société ACDDUC dans la lecture, l'analyse et les choix possibles à effectuer en matière d'assainissement.
- **VALIDE** le coût annuel des missions aux montants établis suivants : le forfait état des lieux à 4 500 € HT, le forfait suivi annuel à 3 500 € HT, soit un coût total de 8 000 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance  
**Christiane VAN RYSSEL**

Pour copie conforme  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**